



La Banque européenne d'investissement et la promotion de l'action en faveur du climat

Les changements climatiques constituent l'une des principales menaces d'un point de vue environnemental, social et économique. Afin d'éviter de subir des conséquences catastrophiques, il est nécessaire de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place des stratégies pour s'adapter aux changements climatiques.

L'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement (BEI), son institution de financement à long terme, ont fait de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation un axe prioritaire de leurs politiques. La BEI contribue à la réalisation de l'objectif, poursuivi par l'Union européenne, d'une croissance à faible intensité de carbone et à l'épreuve des changements climatiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Elle est l'une des institutions financières internationales qui apporte la plus large contribution dans ces domaines : en 2011, elle a investi près de 18 milliards d'EUR dans l'action en faveur du climat. La BEI s'est fixé pour objectif d'y consacrer chaque année 25 % de son volume global de prêt. En 2011, l'action en faveur du climat représentait grosso modo déjà un tiers du total de ses prêts.

En tant que principal acteur du financement des technologies innovantes, propres et à l'épreuve des changements climatiques, la BEI entend jouer un rôle de catalyseur dans les opérations d'investissement menées en collaboration avec des partenaires, que ce soit en Europe ou dans le reste du monde.



La Banque européenne d'investissement

La BEI est la banque de l'Union européenne. Première institution financière multilatérale au monde par le volume de ses prêts et de ses emprunts, elle apporte ses financements et son savoir-faire à l'appui de projets d'investissement solides et durables, essentiellement dans l'UE. Elle a pour actionnaires les 27 États membres et soutient des projets qui concourent à la réalisation des objectifs de l'UE. Son personnel (soit près de 2 000 agents) s'appuie sur l'expérience qu'elle a acquise depuis plus de 50 ans dans le domaine du financement de projets. L'action de la Banque dans l'UE s'articule autour de deux objectifs principaux : le soutien à la croissance et à la création d'emplois et l'action en faveur du climat. À cette fin, la BEI a pour mission d'investir dans la connaissance et l'innovation, de promouvoir une économie plus verte et plus efficace dans l'utilisation des ressources, mais aussi de contribuer à la cohésion économique, sociale et régionale.

Au titre de ses mandats extérieurs, la BEI contribue à la mise en œuvre du volet financier de la politique étrangère de l'UE, principalement dans les pays préadhésion de l'Europe du Sud-Est et dans les pays voisins du Sud et de l'Est. Elle est également présente dans diverses régions d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, d'Asie et d'Amérique latine. Ses opérations de financement visent à soutenir le développement du secteur privé local, à renforcer les infrastructures sociales et économiques, à atténuer les changements climatiques et à favoriser l'adaptation à leurs effets.

Soutenir la croissance durable

La BEI apporte son appui à la réalisation d'un large éventail d'objectifs stratégiques de l'UE, au nombre desquels la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive et les objectifs climatiques de l'Union.

L'action en faveur du climat menée par la BEI est centrée à la fois sur les investissements à faible intensité de carbone, qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, et sur les projets à l'épreuve des changements climatiques, qui permettent une meilleure adaptation à leurs effets. La Banque considère les mesures d'atténuation et d'adaptation comme complémentaires dans la lutte contre les changements climatiques. Les activités de financement dans ces deux domaines s'inscrivent dans le cadre des politiques et stratégies de prêt adoptées par la BEI notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau, de l'assainissement, des déchets solides, de la sylviculture et de la RDI (recherche, développement et innovation).

La BEI soutient tout particulièrement :

- les investissements dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- les investissements visant à accélérer la mise au point et la diffusion de technologies et de processus à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs (R-D à long terme, phase initiale de commercialisation et de démonstration, transports propres, captage et stockage de carbone) ;
- le boisement et la gestion durable des forêts, dont les avantages multifonctionnels comprennent à la fois l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets ;
- les opérations de prêt de nature à favoriser la capacité de résistance de secteurs particulièrement vulnérables aux changements climatiques et en faveur des collectivités territoriales qui doivent s'adapter aux effets de ces changements (notamment, dans le secteur de l'eau, prévention des crues et gestion de la sécheresse) ;
- les initiatives d'assistance technique dans des domaines très variés, pour la mise au point et la réalisation des projets ;
- le développement des marchés du carbone.



¹ Des limites inférieures s'appliquent aux projets et programmes relevant du mandat Afrique, Caraïbes et Pacifique de la BEI.

Les instruments de financement de la BEI

La BEI adapte ses financements aux besoins spécifiques de l'emprunteur et du projet, en respectant des pratiques et procédures bancaires saines. Les emprunteurs peuvent appartenir au secteur public ou au secteur privé, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE.

Les instruments financiers classiques de la BEI sont les prêts à moyen et long terme, assortis de taux d'intérêt fixes ou variables, libellés en EUR ou d'autres monnaies. Pour les projets dont le coût est de 25 millions d'EUR au minimum¹, la Banque octroie des prêts directs couvrant jusqu'à 50 % des coûts d'investissement. Le promoteur doit se procurer le solde et le fonds de roulement auprès d'autres sources. Pour les projets dont le coût est inférieur à 25 millions d'EUR, la Banque accorde un financement indirect sous forme de prêts intermédiés à des banques partenaires. Il s'agit de lignes de crédit qui sont mises en place pour soutenir des projets de petite dimension relatifs à des secteurs ou des activités ciblés par la BEI, comme par exemple la promotion de l'efficacité énergétique.

La BEI a en outre élargi la palette de ses mécanismes financiers afin d'assurer les risques sur des entités n'ayant pas qualité de valeur d'investissement, le cas échéant, pour participer au financement de projets relatifs aux énergies renouvelables ou d'autres types de projets à faible intensité de carbone. Le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) intervient dans le financement de la recherche, du développement, de la démonstration et de l'innovation, des secteurs qui impliquent souvent un risque comparativement élevé et dont l'accès aux fonds est par conséquent plus difficile. Cette initiative conjointe innovante de la BEI et de la Commission européenne cible des entreprises privées ou des établissements publics présentant un profil de risque plus élevé que la moyenne.

Parmi les autres instruments de financement, le capital-investissement permet à la BEI de participer indirectement dans des entreprises ou des projets favorisant les investissements à faible intensité de carbone relevant en particulier des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la sylviculture. Les ressources ainsi disponibles, qui peuvent couvrir différents champs d'application géographique, sont mises en place avec l'aide du secteur privé et d'un certain nombre d'institutions financières internationales.

Les fonds de la BEI peuvent être combinés à des aides non remboursables de l'UE lorsqu'il s'agit de financer des investissements en faveur de la réduction de la consommation énergétique, de la pollution et des émissions de CO₂ ainsi qu'à un volet d'assistance technique qui contribue à développer les capacités administratives et institutionnelles des promoteurs et à leur fournir d'autres types de soutien technique.

Mise en place de partenariats pour lutter contre les changements climatiques

Le Fonds Green for Growth a été lancé en 2009 en partenariat avec la KfW pour proposer des financements, sous forme de prêts et de prises de participation, et des programmes d'assistance technique à l'appui de projets d'énergie durables réalisés dans les Balkans occidentaux et en Turquie. Les ressources financières sont acheminées via des intermédiaires financiers et des sociétés de services énergétiques.

La BEI a en outre créé une série d'autres fonds, en collaboration avec d'autres institutions et des entités privées, grâce auxquels elle fournit des capitaux destinés à être investis en particulier dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la sylviculture : le Fonds Dasos Timberland (qui cible la sylviculture), le Fonds Marguerite (ou Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures) et le Fonds DIF Renewable Energy en sont quelques exemples.

Le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF) est un instrument de financement innovant qui se présente sous la forme d'un fonds de fonds conçu pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les marchés émergents, à l'extérieur de l'Union européenne. Il est actif dans les pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, mais soutient également des initiatives en Amérique latine, en Asie et dans les pays voisins de l'UE.

Le Plan solaire méditerranéen est axé sur les programmes et projets d'investissement qui favorisent une large utilisation des sources d'énergie de substitution en Méditerranée. La Banque joue un rôle clé dans la conception et la coordination de sa mise en œuvre.

Géré par la BEI et financé par la Commission, le mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA) aide les autorités locales à accélérer la mise au point de leurs programmes d'investissement dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Les projets pouvant bénéficier d'une aide ont principalement trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables applicables dans des bâtiments, des transports urbains et des infrastructures locales connexes. Ce mécanisme soutient en particulier la Convention des maires, une initiative de la Commission européenne. D'autres mécanismes comme le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et le Module de préparation des projets dans le secteur de l'eau permettent également de financer une assistance technique pour les investissements en faveur du climat.



Adaptation de l'approvisionnement en eau aux effets des changements climatiques : l'aqueduc Disi-Amman en Jordanie

La BEI a consacré 100 millions d'EUR au financement de la construction d'un aqueduc de 325 km conçu pour acheminer de l'eau puisée dans une immense nappe enfouie sous le désert de Disi vers Amman, la capitale de la Jordanie. L'opération sera réalisée dans le cadre du plus grand partenariat public-privé de la région dans le secteur de l'eau.

Face aux sécheresses récurrentes, le projet permettra de doubler l'approvisionnement en eau potable d'Amman. Cette ressource sera principalement destinée à la consommation puisque l'État a entrepris de mettre un terme à l'irrigation commerciale dans la région.

Rassembler des partenaires stratégiques

En tant que principale institution financière en Europe, la Banque est la contrepartie naturelle pour la mise au point d'instruments financiers aux fins de la réalisation des objectifs de l'UE. Elle joue un rôle de catalyseur pour les investissements en faveur du climat, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, en mobilisant les différentes institutions et parties prenantes ainsi que les divers partenaires financiers.

Avec la Commission européenne, la Banque a mis au point des initiatives pour le financement d'investissements en faveur du climat par un panachage d'aides non remboursables et de prêts. Une assistance technique à la préparation des projets est en outre souvent offerte dans le cadre de ces initiatives.

La BEI cofinance également, en étroite collaboration avec des entreprises, des États et d'autres institutions financières internationales, des projets relatifs à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets ainsi que d'autres projets en rapport avec le climat. Elle possède une expérience considérable dans le financement d'investissements dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et sa contribution est de ce fait particulièrement précieuse.

Les fonds carbone de la BEI, qui ont tous été mis en place en coopération avec une institution de financement nationale ou internationale, sont une illustration importante du rôle de catalyseur que joue la Banque. Ces instruments qui font appel

au marché aident les États et les entreprises de l'UE à remplir les obligations qui leur incombent en soutenant l'investissement dans des projets respectueux du climat.

La Banque travaille de plus en étroite collaboration avec des partenaires stratégiques sur plusieurs programmes d'assistance technique en vue de la mise au point de projets. Cette collaboration se fonde sur un partage des compétences, des financements et des connaissances des pays et permet ainsi d'accroître l'efficacité de l'action en faveur du climat. Les initiatives d'assistance technique couvrent en particulier l'UE ainsi que le bassin méditerranéen, les Balkans occidentaux et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

De nouvelles lignes de métro au Viêt Nam

La construction d'une nouvelle ligne de métro à Hanoi, au Viêt Nam, a pour but d'améliorer la qualité de vie dans la capitale vietnamienne, en augmentant la mobilité de ses 6,5 millions d'habitants et en réduisant les embouteillages et les émissions globales de gaz à effet de serre grâce au transfert modal de la voiture particulière vers les transports publics.

La BEI a accordé un prêt de 73 millions d'EUR pour ce projet qui comprend la construction et l'aménagement d'un nouveau dépôt ainsi que l'acquisition de nouvelles rames pour l'exploitation de la ligne. Le projet est cofinancé par la BEI et par la Banque asiatique de développement et l'Agence française de développement.

Cette nouvelle ligne de métro est la première à être financée par la BEI en Asie. La Banque va prochainement conclure les négociations en vue du financement d'une autre ligne à Hô-Chi-Minh Ville.





Intégration de l'action en faveur du climat dans les activités de la BEI

L'intégration des considérations climatiques passe par un alignement de toute l'activité de financement de la Banque sur sa stratégie pour l'action en faveur du climat. Ces considérations sont progressivement prises en compte dans toutes les opérations de la BEI et font partie intégrante de ses processus internes.

- Les projets ayant des implications sur le plan de la lutte contre le dérèglement climatique font l'objet d'une évaluation par la BEI afin de s'assurer qu'ils intègrent et respectent les exigences européennes et internationales en matière de politique climatique, qu'ils emploient les meilleures technologies disponibles et, par conséquent, qu'ils soutiennent une croissance à faible intensité de carbone et capable de faire face aux changements climatiques, et ce durant leur mise en œuvre et leur exploitation.
- Les projets visant des secteurs vulnérables sont passés au crible par la BEI afin de vérifier que les facteurs de risques climatiques sont bien pris en compte dans le cycle du projet. La Banque a également intégré les considérations liées à l'adaptation aux changements climatiques dans certaines de ses politiques de prêt et finance des projets d'adaptation, notamment dans le secteur de l'eau. Cette approche est actuellement étendue à l'ensemble de son portefeuille.
- La BEI évalue dans quelle mesure les projets concernés peuvent générer des crédits carbone.
- La BEI peut également aider les promoteurs publics et privés à élaborer et à financer des projets d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets via des programmes d'assistance technique.
- La BEI a élaboré une méthodologie pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre résultant des projets qu'elle finance.

L'empreinte carbone de la BEI

Les spécialistes de la BEI ont mis au point, en collaboration avec un consultant indépendant, un ensemble de méthodologies sectorielles de calcul de l'empreinte carbone pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par les projets financés par la Banque.

Ces méthodologies, qui couvrent tous les secteurs et tous les types de projets concernés et sont compatibles avec les pratiques de comptabilisation des gaz à effet de serre, ont été intégrées dans le processus standard d'instruction des projets.

Outre son empreinte carbone induite, la BEI tient également compte de la réduction progressive de son empreinte carbone interne dans le cadre de ses objectifs en matière de responsabilité d'entreprise.



Soutenir les technologies innovantes à faible intensité de carbone et à l'épreuve des changements climatiques

La recherche, le développement et l'innovation sont des éléments essentiels dans la lutte contre les changements climatiques. Les innovations technologiques ne sont possibles, pour la plupart, que s'il existe une base solide de recherche-développement s'appuyant sur de larges financements. Elles tendent en outre à dépendre tout particulièrement du financement externe en raison des risques qu'elles impliquent et des avantages sur le long terme qu'elles génèrent.

La BEI joue un rôle important lorsque le financement privé fait défaut ou que les technologies à faible intensité de carbone ne sont pas suffisamment développées. Elle soutient la mise au point de nouveaux instruments financiers pour la promotion de solutions et de technologies innovantes qui pourraient s'avérer difficiles à financer au moyen de ressources classiques. La participation de la BEI peut exercer un effet de levier sur la mobilisation d'autres ressources pour permettre le développement, la commercialisation et la diffusion de technologies propres innovantes, existantes ou émergentes, comme :

- le photovoltaïque ;
- l'éolien terrestre et marin ;
- le solaire à concentration ;
- les biocarburants durables, dont les biocarburants de deuxième génération ;
- les technologies des moteurs et des carburants (véhicules électriques compris).

Fortes de l'expérience et des compétences acquises au fil des projets soutenus dans l'UE, la BEI occupe une position unique qui lui permet de transférer son savoir à ses partenaires à l'extérieur de l'Europe.

Dans ce contexte, la BEI met également de plus en plus l'accent sur les nouvelles technologies à faible intensité de carbone, comme celle du piégeage et stockage du carbone, dont le rôle dans la réduction des émissions de CO₂ a été reconnu. Dans ce domaine, la Banque s'emploie, en étroite collaboration avec la Commission européenne, à soutenir des mécanismes à l'appui des programmes de démonstration de projets de piégeage et stockage du carbone en Europe et ailleurs dans le monde.



Adaptation des infrastructures de transport : l'agrandissement du port de Rotterdam aux Pays-Bas

La Banque européenne d'investissement a accordé un prêt de 900 millions d'EUR pour financer l'agrandissement du premier port d'Europe. Les nouvelles installations du port de Rotterdam s'étendront sur une superficie de près de 1000 hectares, directement sur la mer du Nord. Le projet, qui devrait être achevé d'ici 2025, permettra de faire face à l'augmentation continue du trafic portuaire et contribuera à l'amélioration des liaisons de transport tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne. Cette nouvelle partie du port sera dotée d'infrastructures routières et ferroviaires, de bassins portuaires et de 5 km de quai et sera protégée par 12 km de digues. Tous les aménagements sont conçus pour résister aux effets des changements climatiques (montée du niveau de la mer, intensification des tempêtes). Le port de Rotterdam sera par conséquent en mesure d'accueillir les plus gros navires du monde sur un site portuaire à l'épreuve des changements climatiques.

L'innovation au service de l'atténuation : le parc éolien marin Belwind d'Evelop

La BEI a accordé un prêt de 300 millions d'EUR pour financer la première phase du parc éolien marin Belwind d'Evelop, situé sur le banc de sable Bligh Bank en mer du Nord, à 46 km au large de la côte belge. Avec une capacité prévue de 330 MW, Belwind sera le plus grand parc éolien marin de Belgique. Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif fixé par les autorités belges de porter à 6 % la part de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables. L'électricité sera acheminée à terre par Belwind jusqu'au réseau de transport d'ELIA et vendue aux utilisateurs finals, qui peuvent notamment être des écoles, des hôpitaux, des particuliers, des installations industrielles ou des collectivités locales. Belwind est le premier parc éolien marin pour lequel la BEI assume le risque de financement sur projet. La Banque a apporté au total près de 50 % des liquidités, à savoir 150 millions d'EUR pour lesquels elle assume le risque de financement sur projet et 150 millions d'EUR avec la garantie de l'agence danoise de crédit à l'exportation.



Contacts

Informations d'ordre général :

Bureau d'information

Département Responsabilité d'entreprise et communication

☎ (+352) 43 79 - 22000

✉ (+352) 43 79 - 62000

✉ info@bei.org

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 - 1

✉ (+352) 43 77 04

www.bei.org

ISBN 978-92-861-1606-3



9 789286 116063